



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2010

Soixante-quatrième session
Point 70 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.66)]

64/294. Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention au lendemain des inondations qui ont dévasté le Pakistan

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991 et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil économique et social,

Sachant que les inondations qui ont récemment dévasté le Pakistan ont causé de lourdes pertes en vies humaines, occasionné d'énormes dégâts socioéconomiques et environnementaux et ravagé l'infrastructure,

Notant que l'ampleur de la destruction et des pertes en vies humaines causées par les inondations sans précédent provoquées par des pluies torrentielles, dans une région normalement aride, témoigne des effets néfastes des changements climatiques et de la vulnérabilité croissante des pays face à ce phénomène,

Constatant qu'il faut d'urgence mener une opération massive de sauvetage et de secours et appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction,

Se félicitant de l'aide et des contributions que la communauté internationale, dont des gouvernements, des organisations internationales et des entités de la société civile et du secteur privé, a apportées aux efforts de secours et de relèvement visant à faire face à la catastrophe, qui traduisent la volonté internationale de faire preuve de solidarité et de coopération, et appréciant à sa juste valeur dans ce contexte le rôle du peuple et du Gouvernement pakistanais,

Se félicitant également que l'Organisation des Nations Unies ait lancé le 11 août 2010 le Plan initial d'intervention d'urgence dans les zones inondées du Pakistan, et que le Secrétaire général ait le souci constant d'intensifier les opérations mondiales de secours en vue de satisfaire les besoins urgents et immédiats des populations sinistrées,

1. *Exprime sa solidarité et sa sympathie pleines et entières* envers les Pakistanais touchés par les inondations ;
2. *Exhorte* la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes, ainsi que le secteur privé et la société civile, à apporter tout leur appui



et toute leur assistance au Gouvernement pakistanais pour l'aider à atténuer les effets dévastateurs des inondations et à répondre aux besoins de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme ;

3. *Prie* le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts pour sensibiliser la communauté internationale aux besoins qu'a le Pakistan sur le plan humanitaire et en matière de redressement et de reconstruction et pour mobiliser à l'échelle internationale un appui et une aide efficaces, immédiats et appropriés en faveur du Pakistan ;

4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, au titre de la question intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

*110^e séance plénière
19 août 2010*